

Retraite : une vraie réforme de gauche est possible

Nicolas Mayer-Rossignol, le premier secrétaire délégué du PS, et une centaine d'élus socialistes condamnent le projet de réforme du gouvernement, qu'ils jugent injuste et inefficace, mais estiment irréalistes les 60 ans et 40 annuités de cotisation pour tous.

Nicolas Mayer-Rossignol

Insensible aux protestations de la rue, aveugle devant l'unanimité des syndicats, tronquant le débat parlementaire, le gouvernement s'entête à vouloir imposer une réforme des re- traites dont même ses soutiens n'en dis- cernent plus ni le sens ni le souffle. Emmanuel Macron y voyait le joyau de son bilan : ce sera son boulet. Nous ne nous opposons pas par dogmatisme. Qu'il faille s'adapter parce que l'espérance de vie augmente, que notre rapport au travail évolue, que nos finances sont fragiles... chacun le comprend. Mais nous nous opposons à ce projet-là parce qu'il est illégitime, injuste et inefficace.

Illégitime quand le président de la République oublie que des millions de Français ont voté pour lui, le 24 avril 2022, non pour ses idées, mais pour contrer l'extrême droite. Cela devait l'obliger, il s'assoit dessus. Injuste parce qu'imposer 64 ans ne changerait rien pour les plus privilégiés, mais tout pour les premiers de corvée : infirmiers, aides à domicile, auxiliaires de vie, ripeurs, agents de propreté, salariés de la grande distribution, ouvriers agricoles ou du BTP... Ces exemples de courage nous disent que le travail doit rester une valeur de dignité. Injuste aussi parce que le financement du projet repose exclusivement sur les épaules des travailleurs. Inefficace enfin, parce que reculer l'âge légal ne résoudra rien tant que l'emploi des 60-64 ans restera aussi faible en France (33 % contre 60 % en Allemagne). L'article de loi à ce sujet a d'ailleurs été sèchement rejeté. Sans parler des coûts cachés du projet sur l'Assurance-maladie, ni

des conséquences négatives sur le bénévolat.

Alors que faire ? La gauche a raison de s'opposer, en appui aux syndicats et aux forces sociales. Mais pour battre la droite, il ne suffit pas de battre le pavé. A l'Assemblée, l'obstruction a montré ses limites, l'outrance son indignité. De la gauche qu'on aime, on attend qu'elle trace un cap et explique comment l'atteindre.

Avec honnêteté : si nous accédions au pouvoir, ferions-nous vraiment les 60 ans, 40 annuités de cotisation pour tous ? Voilà moins un horizon qu'une illusion. Son coût exorbitant priverait l'Etat de moyens vitaux pour d'autres politiques publiques : santé, éducation... En 2012, nous avons permis la retraite à taux plein dès 60 ans pour les carrières longues. Mais une toise unique pour tous serait-elle réellement plus juste, quand tout le monde n'atteint évidemment pas 60 ans dans le même état de santé ?

Faut-il donc un statu quo ? Nous ne le pensons pas. Une vraie réforme de gauche est possible. Nous l'inscrivons dans un projet politique plus large, qui place l'utilité sociale des métiers en son cœur et propose une nouvelle émancipation par le travail. Autour de quatre principes simples.

Plutôt qu'un objectif comptable, nous défendons un principe humain d'égalité réelle : que chacun puisse bénéficier de la même espérance de vie à la retraite en bonne santé. Pourquoi

s'arc-bouter sur le couperet de l'âge légal ? Nous proposons de l'abandonner au profit d'une modulation large de la durée de cotisations, selon la pénibilité des métiers. Ce serait une façon de permettre aux uns qui ont connu des métiers difficiles de partir à la retraite plus tôt pendant que les autres pourraient, s'ils le souhaitent, partir bien plus tard.

Cela implique de réintroduire les critères de pénibilité établis en 2014 et supprimés par Emmanuel Macron, mais aussi d'en ajouter de nouveaux, dans des métiers souvent « invisibilisés » : santé, médico-social, éducation, aide sociale à l'enfance, handicap... En intégrant des activités d'utilité sociale écologique qui, aujourd'hui, ne donnent droit ni à un statut ni à une rémunération. Confier la définition de ces critères aux partenaires sociaux en assurerait la pertinence.

Inspirer nos parlementaires

Deuxième principe : salaires et retraites ne devraient pas dépendre du sexe. En moyenne, les femmes gagnent 22 % de moins que les hommes, ont une retraite de 40 % inférieure, et sont bien plus nombreuses à subir des temps partiels ou des carrières incomplètes. Résoudre ce sujet par revalorisation des professions dites féminines, l'égalité salariale, l'instauration d'un congé second parent, un meilleur partage de la responsabilité de l'enfant, le développement des offres de garde, résorberait une large part du déficit des retraites.

Troisième principe : la mère des batailles, c'est la lutte contre le chômage. Des seniors comme des plus jeunes, puisque ce qui compte dans le système par répartition que nous défendons est le volume de cotisations rapporté à celui des retraites à financer. Des mesurottes comme l'« index seniors » ne suffisent pas. En revanche, moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du taux d'emploi ou conditionner les exonérations de cotisations sont des voies à explorer.

Quatrième principe : la justice sociale. Pour financer les retraites, le capital, la finance, les plus aisés

doivent être sollicités. Créons une surcotisation sur les hauts salaires, revenons sur les baisses d'impôts injustes (ISF notamment), taxons les superprofits, soumettons à cotisation patronale les revenus des dividendes, de la participation, des rachats d'action. L'effort ne sera acceptable que s'il est partagé.

Ces quelques principes pourront inspirer nos parlementaires dans les débats à venir, notamment au Sénat. Un dernier mot sur l'essentiel : l'allongement de la vie est d'abord un progrès. Il nous invite à repenser la place des aînés dans notre République. Comment

valoriser leur expérience ? Comment favoriser le brassage des générations, l'engagement ? Tutorat des nouveaux habitants, étudiants, migrants ; accompagnement des fins de vie ; pédagogues des lois, écrivains publics... Inventons les nouvelles solidarités ! C'est autour des réflexions sur le travail, dans une société postcarbone marquée par le changement climatique, le vieillissement et les inégalités, que nous devons avancer. La réforme des retraites n'est pas un chiffre dans un budget : c'est une vision de société.

Premiers signataires :

Fanny Chappé, maire (PS) de Paimpol (Côtes-d'Armor) ; Michaël Delafosse, maire (PS) de Montpellier ; Carole Delga, présidente (PS) de la région Occitanie ; Marie-Guite Dufay, présidente (PS) de la région Bourgogne-Franche-Comté ; Lamia El Aaraje, adjointe (PS) à la maire de Paris ; Anne Hidalgo, maire (PS) de Paris ; Patrick Kanner, sénateur du Nord et président du groupe (PS) au Sénat ; Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen, premier secrétaire délégué du PS ; Dominique Potier, député (PS, Meurthe-et-Moselle) ; Valérie Rabault, députée (PS, Tarn-et-Garonne) ; Laurence Rouède, vice-présidente (PS) de la région Nouvelle-Aquitaine

Retrouvez la liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)